

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS-
Siège social :56 Avenue Mohamed V 1001 Tunis

La BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE -BTS- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 juillet 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Zied KHADIMALLAH et Hichem CHEKIR.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2015	31/12/2014
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	2 501	2 976
Créances des établissements bancaires et financiers	3.2	159 506	96 424
Créances sur la clientèle	3.3	820 272	751 304
Porte feuille –titres d’investissement	3.4	2 171	2 350
Valeurs immobilisées	3.5	7 589	7 551
Autres actifs	3.6	17 805	25 822
Total Actifs		1 009 844	886 427

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES

PASSIFS

PASSIFS	Note	31/12/2015	31/12/2014
Banque centrale et CCP	4.1	1 878	2 912
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	1 271	963
Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	47 604	62 795
Emprunts et ressources spéciales	4.4	894 258	755 976
Autres passifs	4.5	18 178	21 283
Total Passifs		963 189	843 929

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2015	31/12/2014
Capital		40 000	40 000
Réserves		4 167	4 090
Résultats reportés		-1 592	-5 174
Résultat de l’exercice		4 080	3 582
Total Capitaux propres	4.6	46 655	42 498
Total Passifs et Capitaux Propres		1 009 844	886 427

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	Note	31/12/2015	31/12/2014
Passifs Eventuels			
Cautions, avals et autres garanties données Actifs donnés en garanties	6.1	420	880
Total Passifs éventuels		420	880
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	6.2	67 131	66 057
Engagements sur titres (Participations non libérées)		0	695
Total Engagements donnés		67 131	66 752
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus	6.3	34 087	33 582
Garanties reçues	6.5	621 751	584 008
Total Engagements reçus		655 838	617 590

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	Note	31/12/2015	31/12/2014
I Produits d'exploitation Bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	5.1	23 571	21 236
Commissions	5.2	4 278	3 849
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières		11	11
Total Produits d'exploitation bancaire		27 859	25 096
II Charges d'exploitation Bancaire			
Intérêts et charges assimilées	5.3	-2 056	-2 134
Commissions encourues			
Pertes sur portefeuille titres commercial et op.finan			
Total charges d'exploitation Bancaire		-2 056	-2 134
Produit net Bancaire = (I-II)		25 803	22 962
Dot. aux prov. et résultat des corrections des valeurs/créances, HB et passifs	5.4(*)	-1 593	-2 535
Dot. aux prov. et résultat des corrections des valeurs/portefeuille d'investissement	5.5(*)	-179	-287
Autres produits d'exploitation		97	113
Frais de personnel	5.6	-12 788	-11 700
Charges générales d'exploitation	5.7	-4 418	-3 523
Dot aux amorts et aux Prov. sur immobilisations		-1 210	-1 119
Résultat d'exploitation		5 713	3 911
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.8	139	3
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments exceptionnels	5.9	781	0
Impôt sur les bénéfices		-2 553	-332
Résultat des activités ordinaires		4 080	3 582
Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires			
Résultat Net de la période		4 080	3 582
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
Résultat après modifications comptables		4 080	3 582

(*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(EXPRIME EN MILLERS DE DINARS)

LIBELLE	31/12/2015	31/12/2014
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	28 086	24 540
Charges d'exploitation bancaire décaissées	- 54	- 32
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-35 058	-56 351
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	-12 914	4 425
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-11 820	-11 252
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-39 559	-4 248
Impôt sur les bénéfices	- 596	- 35
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-71 914	-42 953
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	- 1 248	- 2 051
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 1 248	- 2 051
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts	-4 865	-4 964
Augmentation / diminution ressources spéciales	141 145	33 216
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	136 280	28 252
VARIATION DE TRESORERIE		
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	63 118	-16 752
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	96 042	112 794
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	159 160	96 042

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2015

PREAMBULE

Dans l'objectif de lever les réserves émises par les commissaires aux comptes de la banque et d'aboutir à des états financiers totalement fiables et sans réserves, deux missions ont été menées dès le début de l'exercice 2015, à savoir une mission d'apurement de comptes et une mission d'inventaire physique des immobilisations.

Quant aux résultats de ces missions, on souligne que les travaux de la première mission ont permis d'apurer 98% des comptes CCP ouverts par la banque auprès de l'Office National de la Poste, d'établir un état de rapprochement assaini à 98% du compte STB-PCF, d'apurer d'une façon intégrale les comptes actifs et passifs inter-siège et les écarts de migration et d'apurer les comptes d'assurance.

Les travaux de la deuxième mission ont permis d'inventorier l'intégralité des immobilisations de la banque et d'établir un tableau d'amortissement de ces immobilisations par code article permettant ainsi une vision claire sur le patrimoine de la banque.

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 22 Décembre 1997, a pour objet de :

- D'ancrer la culture de l'auto développement et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit:

(Exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Montant total	Part en capital
Publics	2 151 033	10	21 510 330	53,78%
- Etat Tunisien	1 550 933	10	15 509 330	38,78%
Personnes Morales Publiques	600 100	10	6 001 000	15,00%
- CNSS	250 100	10	2 501 000	6,25%
- OACA	100 000	10	1 000 000	2,50%
- STIR	100 000	10	1 000 000	2,50%
- OCT	50 000	10	500 000	1,25%
- OMMP	50 000	10	500 000	1,25%
- ETAP	50 000	10	500 000	1,25%
Privés	1 848 967	10	18 489 670	46,22%
- Personnes Morales	252 200	10	2 522 000	6,30%
Personnes Physiques	1 596 767	10	15 967 670	39,92%
Total	4 000 000	4 000 000	10	100%

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2015 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des déblocages des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux

A. Critères de classification sur les crédits de microprojets

La classification des promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application, de ces taux, est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture du FNG de tous les crédits accordés par la BTS.

Cependant et pour l'exercice en cours la banque a constaté une provision collective sur l'encours des crédits de la classe 0 et des crédits nécessitant un suivi particulier (classe 1), et ce conformément à la circulaire de la BCT 2012-02 du 11 janvier 2012.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2011-2015.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2015. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2015 sur la même proportion en 2014. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré les retraitements suivants afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire :

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2015. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé uniquement des titres de participations.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seul les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2011/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

2.2.5 Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- ONA-FR
- INTILAK

C2- Emprunt extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres principales ressources

- Fonds Tuniso- Belge
- OMS & PDHL
- ETAP
- BG TUNISIA LIMITED
- STORM TATOUINE
- SSI

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les garanties reçues du Fonds national de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

NOTE N°3 : BILAN ACTIF

3.1 caisse et avoirs au prés de la BCT, CCP, et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **2 501 KDT** contre **2 976 KDT** au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2015	2014
Caisse principale Agence et Caisse auxiliaire		25	212
BCT BID		0	108
CCP exploitation		2 415	2 783
CCP agences BTS		17	26
CCP versement TOUMOUH		37	96
Comptes BCT (4010+4012)		308	267
Provision	*(1)	-301	-516
TOTAL		2 501	2 976

(1)

Provision Suspends CCP exploitation	-136
Provision Suspends CCP AGENCE	-160
Provision Suspends BCT	-2
Provision Sur Caisse	-3
TOTAL	-301

3-2. Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **159 506 KDT** contre **96 424 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014
Compte FADES STB	(1)	20	18
Placements sur le marché inter- bancaire	(2)	158 900	95 941
Intérêts sur placement à recevoir	(2)	577	464
Valeurs non encore imputées		9	1
TOTAL		159 506	96 424

(1) Ce compte enregistre les encaissements nets des décaissements des fonds accordés dans le cadre de la convention signée entre la BTS et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social.

(2) Les placements de la BTS au 31 Décembre 2015 se détaillent comme suit :

Banque	Montant	Taux	Durée fin Déc 2015	Date Echéance	Intérêt à recevoir
UBCI	10 000	5,50%	59	01/02/2016	90
UBCI	30 000	5,75%	52	09/05/2016	249
UBCI	10 000	5,60%	43	17/03/2016	67
UBCI	15 000	5,50%	37	22/02/2016	85
BNA	40 000	4,80%	13	18/01/2016	69
AB	15 000	4,70%	8	08/01/2016	16
BH	5 000	4,65%	2	12/01/2016	1
AB	25 000	4,80%	0	29/01/2016 (*)	0
BNA	8 900	4,10%	0	04/01/2016 (*)	0
TOTAL	158 900				577

(*) Date placement 31/12/2015

3-3 .Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **820 272 KDT** contre un solde de **751 304 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014	variation
Crédits non échus	(1)	275 798	268 187	7 611
Crédits impayés	(2)	226 136	208 391	17 745
Dotation FONAPRAM accordée		126 166	123 475	2 691
Dotation FONAPRAM impayée		51 073	45 615	5 458
Intérêts impayés	(3)	32 424	30 889	1 535
Intérêts échus	(4)	496	590	-94
Intérêts à recevoir		285	215	70
Lignes de crédits servies aux ONG	(5)	169 803	132 567	37 236
Provisions sur crédits	(6)	-32 680	-30 844	-1 836
Agios réservés	(7)	-32 609	-31 049	-1 560
Clients compte débiteurs	(8)	3 380	3 268	112
TOTAL NET		820 272	751 304	68 968

1) Crédits non échus:

Ce compte enregistre un montant de **275 798 KDT** au 31 Décembre 2015 contre un montant de **268 187 KDT** au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	variation
Crédits Agence	11 095	10 123	972
Crédits sur ressources ordinaires	173 914	(*) 169 824	(**) 4 090
Crédits P.C.F	9	3 787	(**) -3 778
Crédits sur la ligne FNE	18 977	21 523	-2 546
Crédits FOSDAP	1 928	1 913	15
Crédits BID	218	1 252	-1 034
Crédits ONA	9 592	7 106	2 486
Crédits ETAP Autofinancement	608	492	116
Crédits INTILAK	20 317	13 937	6 380
Crédits AF-BG-TUNISIA LTD	43	29	14
Crédits AF-STORM	231	153	78
Crédits Programmes ETS En Difficultés	15 598	9 972	5 626
Crédits FADES2	23 267	(*) 28 076	-4 809
TOTAL	275 798	268 187	7 611

(*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

(**) Cette variation tient compte des écritures relatives à la mission d'apurement des comptes.

2) Crédits impayés :

Le total des impayés en principal au 31 Décembre 2015, a atteint **226 136 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	variation
Crédits Agence Impayés	1 068	1 008	60
Crédits sur Res. Ord. Impayés	132 414	(*) 120 386	12 028
Crédits P.C.F impayés	5 556	6 214	-658
Crédits sur la ligne FNE impayés	78 041	73 774	4 267
Crédits FOSDAP impayés	120	64	56
Crédits BID impayés	2 167	2 148	19
Crédits ONA impayés	5 575	4 633	942
Crédits FADES2 impayés	1 186	(*) 164	1 022
Crédits INTILAK impayés	3	0	3
Crédits ETAP Autofin. impayés	6	0	6
TOTAL	226 136	208 391	17 745

(*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

3) Intérêts impayés :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	variation
Intérêts impayés sur ressources ordinaires	19 128	(*) 17 986	1 142
Intérêts impayés FNE	11 916	11 763	153
Intérêts impayés P.C.F	339	385	-46
Impayés sur frais BID	202	209	-7
Intérêts impayés ONA	253	231	22
Intérêts impayés clients agence	128	124	4
Intérêts impayés FOSDAP	128	65	63
Intérêts impayés FADES2	330	(*) 126	204
TOTAL	32 424	30 889	1 535

(*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

4) Intérêts échus

Ce compte enregistre les intérêts courus et non encore échus au 31 Décembre 2015. Il se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	331	(*) 380	-49
Intérêts échus sur crédit FNE	87	113	-26
Intérêts échus sur crédits agence	4	8	-4
Frais échus sur crédit BID	1	4	-3
Intérêts échus sur crédit ONA	10	9	1
Intérêts échus sur crédit FOSDAP	6	9	-3
Intérêts échus sur crédit FADES2	57	(*) 67	-10
TOTAL	496	590	-94

(*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

5) Ligne de crédits servis aux associations

Ce compte enregistre les montants servis aux associations nets des recouvrements encaissés pour les distribuer sous formes de micro crédits dans le cadre de la convention signée entre la BTS et l'Etat Tunisien le 20 septembre 1999 modifiée par l'avenant n°4 du 24/08/2011.

Ce compte accuse au 31 Décembre 2015 un solde de **169 803 KDT** contre **132 567 KDT** au 31/12/2014, soit une variation positive de **37 236 KDT**.

6) Provisions sur crédits

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Provisions crédit M.T	16 557	(*) 15 442	1 115
Provisions crédit FNE	8 820	8 776	44
Provisions collective	1 854	1 284	570
Provisions crédit Agence	1 283	1 202	81
Provisions comptes débiteurs	2 706	2 818	-112
Provisions crédit PCF	585	653	-68
Provisions crédit BID	223	261	-38
Provisions crédit FADES2	512	(*) 276	236
Provision additionnelle	140	132	8
TOTAL	32 680	30 844	1 836

(*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

7) Agios réservés :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Agios réservés sur crédit M.T	19 128	(*) 17 986	1 142
Agios réservés sur FNE	11 916	11 763	153
Agios réservés sur PCF	339	385	-46
Agios réservés sur frais BID	202	209	-7
Agios réservés sur ONA	253	230	23
Agios réservés sur Clients agence	313	285	28
Agios réservés sur FOSDAP	128	65	63
Agios réservés sur FADES2	330	(*) 126	204
TOTAL	32 609	31 049	1 560

(*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

8) Clients comptes débiteurs:

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
COMPTE CHEQUE	191	187	4
COMPTE COURANT	375	378	-3
COMPTE COURANT ASSOCIATION	19	19	0
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS	384	317	67
COMPTE SPECIAL MPJ	1 932	1 937	-5
COMPTE SPECIAL PCF	479	430	49
TOTAL	3 380	3 268	112

3.4 Portefeuille titres d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **2 171 KDT** et se détaille comme suit :

1)- Titres de participation:

Désignation	Montant brut	Provision	Montant Net au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Société tunisienne de garantie	20	0	20	20
Société sidco	365	-125	240	241
Société sodis sicar	391	-111	280	295
SIBTEL	69	0	69	69
Société FRDCM	175	-134	41	67
Société sodino	2 084	-663	1421	1 558
TOTAL	3 104	-1033	2071	2 250

2)- Emprunt Obligataire:

Désignation	Montant
Emprunt obligataire de l'Etat 2014	100

3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2015 à **7 589 KDT** contre **7 551 KDT** au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Logiciel Informatique	1 039	1 038
Fonds de commerce	26	26
Immobilisations en cours	166	36
Matériel Informatique	2 510	2 074
Matériel de Transport	1 626	1 570
Mobilier et Matériel de Bureau	1 200	1 186
Terrains	1 439	1 439
Constructions	5 608	5 608
Agencements, Aménagements et Installations	2 951	2 691
Total immobilisations Brutes	16 565	15 668
Amortissements	-8 976	-8 117
Total immobilisations nettes	7 589	7 551

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2015 (en dinars)

Désignation	Valeurs Brutes 31/12/2014	Acquisitions 2015	Cessions 2015	Valeurs Brutes 31/12/2015	Taux %	Amort. cumulés 31/12/14	Dotations 2015	Reprises 2015	Amort. cumulés 31/12/15	VCN au 31/12/15
<u>Immobilisations incorporelles</u>										
Immobilisations incorporelles en cours	14 741	28 491		43 232	0%				0	43 232
Fonds de commerce	26 102			26 102	5%	8 639	1 305		9 944	16 158
software-logiciels	1 037 688			1 037 688	0%	695 161	154 879		850 040	187 648
Total Immobilisations incorporelles	1 078 531	28 491	0	1 107 022		703 800	156 184	0	859 983	247 038
<u>Immobilisations corporelles</u>										
Mobilier de bureau	548 370	10 671		559 041	20%	489 791	20 515		510 306	48 735
Matériels et équipements de bureau	167 272			167 272	20%	110 892	16 786		127 678	39 594
Matériels de conditionnement	169 415	352		169 767	20%	116 411	16 901		133 312	36 455
Matériel de restauration et de réception	425	432		856	20%	425	3		428	428
Matériel de transport et de signalisation	1 586 796	297 401	258 003	1 626 194	20%	1 439 123	128 360	258 003	1 309 480	316 714
Matériels audio-visuel et de sonorisation	28 494	4 498		32 991	20%	27 955	724		28 680	4 312
Matériels de communication et de télécommunication	189 754	1 670		191 425	20%	33 696	33 571		67 266	124 158
hardware-matériels et accessoires informatiques	1 961 548	438 698		2 400 246	33%	1 345 050	322 707		1 667 757	732 489
MATERIEL MEDICAL	179			179	20%	179			179	0
matériel de sécurité, de protection et de conservation	288 637	309 039		597 676	20%	112 297	67 548		179 845	417 830
Matériel de régulation électrique	95 394			95 394	20%	75 077	6 181		81 258	14 135
Aménagement Agencement et Installations	2 400 325	46 528		2 446 853	10%	1 539 716	129 051		1 668 768	778 085
Construction	5 607 840			5 607 840	5%	2 060 305	280 392		2 340 697	3 267 143
Immobilisations corporelles en cours	20 923	101 542		122 465	0%					122 465
Terrains	1 439 399			1 439 399	0%					1 439 399
Total Immobilisations corporelles	14 504 769	1 210 831	258 003	15 457 597		7 350 917	1 022 741	258 003	8 115 655	7 341 943
Total Actif Immobilisé	15 583 300	1 239 322	258 003	16 564 619	0	8 054 717	1 178 924	258 003	8 975 638	7 588 981

3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **17 805 KDT** contre **25 822 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014	variation
Assurances		64	2 555	(*) -2 491
Etat, impôts et taxes		450	414	36
Personnel, comptes rattachés		3 663	3 554	109
Etat, subvention à recevoir	(1)	120	120	0
Créance sur l'Etat	(2)	7 218	6 116	1 102
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		3 955	3 506	449
Compte des stocks		7	5	2
Comptes d'attente et de régularisation		148	8 288	(*) -8 140
Subvention PCF		37	37	0
Commissions de gestion à recevoir ONA		961	668	293
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		32	26	6
Commissions de gestion à recevoir INTILAK		218	148	70
Comptes centraux et liaisons		202	147	55
Comptabilité matière		737	165	572
Valeur en compensation		210	257	-47
Provision pour risque divers		-217	-184	-33
TOTAL		17 805	25 822	-8 017

(**) Cette variation tient compte des écritures relatives à la mission d'apurement des comptes.

(1) Le solde de ce compte correspond au montant des subventions à recevoir de l'Etat au titre des subventions dans le cadre du programme PCF journaliste. Des provisions pour le même montant (120 md) ont été constituées.

(2) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat dans le cadre:

- de la convention de couverture contre les risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES.
- du programme de subvention projet 5000.

NOTE N°4 : BILAN PASSIF

4-1. Banque Centrale et CCP

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **1 878 KDT** contre un solde de **2 912 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014
Compte CCP exploitation	(a)	(*) 1 878	2 862
Compte CCP intérêts TOUMOUH		0	50
TOTAL		1 878	2 912

(*) Ce montant tient compte des écritures relatives à la mission d'apurement des comptes.

(a) Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Compte CCP 3024-84	1 764	2 735
Compte CCP 3127-81	114	127
TOTAL	1 878	2 862

4-2. Dépôts et avoirs des établissements financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **1 271 KDT** contre un solde de **963 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014
STB Compte Exploitation		12	12
Compte STB PC Familial		(*) 1 184	845
Compte BNA (4688 & 4740)		75	74
Valeurs non encore imputées		0	32
TOTAL		1 271	963

(*) Ce montant tient compte des écritures relatives à la mission d'apurement des comptes.

4-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **47 604 KDT** contre un solde de **62 795 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014
Comptes spéciaux MPJ+PCF		(*) 7 629	19 585
Comptes spéciaux d'épargne		888	939
Comptes blocage		35 764	37 779
COMPTE CHEQUE		346	629
COMPTE COURANT PERSONNEL BTS		127	187
COMPTE COURANT		899	231
COMPTE COURANT ASSOCIATION		1 951	3 445
TOTAL		47 604	62 795

(*) Ce montant tient compte des écritures relatives à la mission d'apurement des comptes.

4-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **894 258 KDT** contre un solde de **755 976 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014
FONAPRAM	220 795	217 347
Prime investissement / Etat	-41 315	-38 219
Dotation de L'Etat et Fonds National de l'Emploi, Fin micro crédits	274 081	246 161
Sommes versées par l'Etat 26-26	20 000	20 000
Fonds National de l'Emploi FNE MPJ	238 100	183 100
MPJ FNE Programme spécifique	29 632	24 632
Programme Ministère de la Formation Professionnelle et de l'emploi	1 976	0
Ressources PRD	1 100	1 100
Micro crédit OVERSEAS	184	184
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857
Fonds British Gaz	1 420	1 505
Emprunt FADES	18 572	20 893
Emprunt FADES 2	28 941	28 941
Micro crédit OMS	18	18
Micro crédit PDHL	444	444
Ressources Ministère Agriculture MC	14 000	10 000
Ressources BID	1 727	2 269
Dettes rattachées emprunt	588	372
Ressources FOSDAP	32 238	30 205
Subvention à recevoir FOSDAP	-24 894	-23 678
Ressources ONA-FR	15 677	13 181
Ressources ETAP Autofinancement	468	475
Ressources ETAP MC	367	0
FONDS ETAP TATAOUINE	292	0
Fonds INTILAK	39 982	14 990
Ressource STORM	384	197
FONDS SEREPT	66	0
LIGNE SSI PROJ ECO MAINTORING	2	2
FONDS MOUDHARBA BID 2	15 000	0
FONDS OMEDRH START KAIROUAN	8	0
FONDS QFF	2 550	0
TOTAL	894 258	755 976

4-5. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **18 178 KDT** contre un solde de **21 283 KDT** au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour passifs et charges	(1)	670	730
Comptes régularisation et Crédeurs Divers	(2)	17 508	20 553
TOTAL		18 178	21 283

(1) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour risque fiscal		336	385
Provisions pour risques divers		334	345
TOTAL		670	730

(2) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Note	31/12/2015	31/12/2014
Comptabilité matières		756	184
Comptes liaisons et centraux		(**) 73	4 958
FNG à payer		(**) 2 824	1 749
Personnel, charges à payer		5 655	4 655
Etat, impôts et taxes		3 398	1 181
Dette envers l'Etat(*)		476	476
Assurances à payer		(**) 1 236	5 128
Comptes d'attente		103	174
Comptes de régularisation		(**) 1 129	859
Valeur en compensation		1 858	1 120
Fournisseur d'immobilisation		0	69
TOTAL		17 508	20 553

(**) Ces montants tiennent comptes des écritures relatives à la mission d'apurement des comptes.

(*) Il s'agit des sommes dues à l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs à l'emprunt FADES et BID.

4-6. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **46 655 KDT** contre **42 498 KDT** au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Capital	40 000	40 000
Réserves (*)	4 167	4 090
Résultats reportés	-1 592	-5 174
Résultat de l'exercice	4 080	3 582
TOTAL	46 655	42 498

(*) Dont **3 469 KDT** qui représentent les réserves pour fonds social.

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

5-1. Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **23 571 KDT** contre **21 236 KDT** au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Produits des placements		6 465	6 115
Intérêts sur crédits	(1)	17 106	15 121
TOTAL		23 571	21 236

(1) : ce compte se détaille comme suit

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur crédits MT	13 199	(*) 11 777
Intérêts sur crédits FNE	1 366	1 685
Intérêts sur crédits FADES2	1 458	(*) 798
Intérêts sur crédits PCF	316	179
Intérêts sur crédits Agence	709	534
Récupération frais sur crédit BID	58	148
Total	17 106	15 121

(*) Chiffres du 31/12/2014 retraités pour les besoins de comparabilité.

5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Commissions sur mains levées	62	50
Commissions d'études	2 062	2 305
Commissions de gestion FONAPRAM	449	405
Commissions de gestion lignes micro crédits	1 176	453
Commissions perçues sur opérations avec la clientèle	129	149
Commissions de gestion ONA	293	203
Commissions de gestion FOSDAP	6	5
Commissions de gestion ETAP Autofinancement	8	15
Commissions de gestion INTILAK	70	68
Commissions de gestion STORM	2	1
Commissions de gestion Projet 5000	7	191
Commissions de gestion programme SSI	0	4
Commissions de gestion OMERDH START KAIROUAN	5	0
Commissions de gestion STORM MC	2	0
Commissions de gestion ETAP MC	6	0
Commissions de gestion SEREPT MC	1	0
TOTAL	4 278	3 849

5-3. Intérêts Encourus et charges assimilées

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur emprunt FADES	1 777	1 879

Intérêts sur emprunt BID	225	223
Autres intérêts	54	32
TOTAL	2 056	2 134

5-4. Dotations aux provisions et résultats des corrections :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dotation aux provisions CMT + FNE	1 244	1 636
Dotation / Reprise aux provisions collective	570	654
Dotation / Reprise aux provisions additionnelle	7	-5
Dotation / Reprise aux provisions PCF	-67	-47
Dotation aux provisions pour risques	143	-9
Dotation aux provisions clients Agence	81	229
Dotation aux provisions suspens trésorerie (CCP...)	-385	77
TOTAL	1 593	2 535

5-5. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dotation aux provisions pour titres participation	179	287
TOTAL	179	287

5-6. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **12 788 KDT** contre un solde de **11 700 KDT** au 31 décembre 2014 et se détaille ainsi:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Salaires, primes et appointements	10 148	9 261
Charges Sociales	1 857	1 706
Assurances Groupe	409	444
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	313	237
Autres frais	61	52
TOTAL	12 788	11 700

5-7. Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **4 418 KDT** contre un solde de **3 523 KDT** au 31 décembre 2014 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Entretien et réparation	533	328
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	634	408
Honoraires et autres services	645	364
Publicité et relations publiques	299	130
Intervention Amicale BTS	590	543
Loyers	543	417

Fournitures	243	222
Fournitures non stockées	386	441
Nettoyages et gardiennage	19	18
Impôts et taxes	366	368
Voyages et déplacements	20	18
Autres	140	266
TOTAL	4 418	3 523

5-8. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Profit réalisé sur Immobilisation Corporelle	146	0
Perte exceptionnelle	-10	0
Jetons de présence Reçus	3	3
TOTAL	139	3

5-9. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments exceptionnels :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Solde gain \ perte d'apurement	781	0
TOTAL	781	0

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **420 KDT** contre **880 KDT** au 31 décembre 2014, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

6-2. Engagements de financement donnés:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 **67 131 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Engagement BTS CMT + FNE	42 999	44 408
Engagement BTS CCT + FNE	2 575	2 396
Engagement BTS Succursale	1 348	648
Engagement BTS dotation FONAPRAM	15 800	14 998
Engagement BTS dotation FOSDAP	87	99
Engagement BTS ONA	2 731	2 347
Engagement BTS BID	19	22
Engagement BTS INTILAK	1 516	1 121
Engagement BTS ETAP	56	18
TOTAL	67 131	66 057

6-3. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **34 087 KDT** et représente les engagements de financement reçus de la clientèle.

6-4. Garanties reçues:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **621 751 KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial, ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	406 089	386 591
Garantie reçue sur dotation	215 662	197 417
TOTAL	621 751	584 008

*Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE*

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de la mission de co-commissariat qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30/11/2013, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité "BTS" arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et règlementaires.

1 - Rapport Sur Les Etats Financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Tunisienne de Solidarité "BTS", comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net bilan de 1.009.844 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4.080 KDT.

2 - Responsabilité de la Direction Pour Les Etats Financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3 - Responsabilité des Commissaires Aux Comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction ainsi que la présentation des états financiers pris dans l'ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5 - Opinion

À notre avis les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Tunisienne de Solidarité arrêtée au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6 - Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant:

Le calcul conformément à l'annexe 3 de la circulaire des établissements de crédits n°91-24 des taux de la provision collective à appliquer par groupe homogène de créance a abouti à des taux nettement supérieurs aux taux minimum fixés par cette note. La Banque a opté par conséquent à l'application des taux minimums. Cette option a eu pour effet de réduire le montant de la provision collective comptabilisée.

7 - Rapport Sur d'Autres Obligations Légales & Règlementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

7.1 - Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable présentées dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

7.2 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises votre Etablissement avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce propos.

7.3 - Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

7.4 - Nous avons procédé à l'appréciation des risques inhérents aux engagements de la clientèle de la "BTS" et à ses participations, conformément aux normes comptables applicables et aux

dispositions légales et réglementaires, notamment celles énoncées par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24, 93-23, 99-04, 2001-12, 2015 -04 et 2012-02.

Nous estimons, en conséquence, que les provisions constituées et les agios réservés par la "BTS" couvrent, au 31 décembre 2015, raisonnablement les risques inhérents aux engagements de sa clientèle et à ses participations.

Tunis, le 08 Juillet 2016

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**ACB
Zied KHADIMALLAH**



Audit & Consulting Business
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'OECT
Rés. Zarrad - A 24 - Les Berges du Lac II - Tunis
Tél.: 71. 198.055 - Fax : 71. 198.031

**Cabinet
Hichem CHEKIR**



HICHEM CHEKIR
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes Inscrit
Au Tableau de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

**Mesdames & Messieurs les Actionnaires de la
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE**

**RAPPORT SPECIAL COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation ;

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions conclues par la "BTS" pour la gestion de la ligne de financement des micro-crédits et celles pour la gestion des ressources "FOPNAPRAM», "FOSDAP" et « ministère de formation professionnelle et de l'emploi » se sont poursuivies.

Les principaux volumes réalisés au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion de la ligne de financement micro-crédits allouée par l'Etat s'élève à 1 176 KDT au titre des débloques relatifs à l'exercice 2015 ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "FONAPRAM" allouées par l'Etat s'élève à 449 KDT ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "FOSDAP" allouées par l'Etat s'élève à 6 KDT ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "Ministère de Formation Professionnelle et de l'Emploi " allouées par l'Etat s'élève à 7 KDT ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "Office National de l'Artisanat" allouées par l'Etat s'élève à 293 KDT ;
- Le montant des commissions perçues par la "BTS" au titre de la gestion des ressources "FONDS INTILEK " allouées par l'Etat s'élève à 69 KDT.

A l'exception des conventions citées ci-dessus, votre Conseil d'Administration ne nous a avisé d'aucune convention, au titre de l'exercice 2015, rentrant dans le cadre des articles précités.

Obligations et engagements de l'BTS envers ses dirigeants

1. La rémunération du Président Directeur Général « Monsieur Mohamed KAANICHE » nommé le 25 septembre 2012 est fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du gouvernement du 02 Août 2013 avec date d'effet le 25 Septembre 2012. Elle se compose de :

	(En KDT)
	P.D.G
Salaire de base mensuel	0,900
Indemnité de logement	0,200
Indemnité de gestion	0,350
Indemnité de représentation	1,580
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	1,120
Indemnité complémentaire pour remboursement des frais de responsabilité	1,550
Un ensemble d'avantages en nature	
• Voiture de fonction (acquise en 2015 pour 98 KDT, amortie au cours de cet exercice à raison de)	7,677
• Bons d'essence	450-Litres par mois
• Frais de communications	2 000 pulsations par trimestre

2. L'encours des crédits accordés par la banque à son Président Directeur Général s'élève au 31 décembre 2015 à 36 518 DT.
3. La rémunération du Directeur Général Adjoint "Monsieur Khelifa SBOUAI" nommé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 14 Février 2014, est fixée par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.

Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses indemnités et primes, d'un quota de 360 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction (acquis fin 2014 pour un montant de 68 223 DT et amorti à hauteur de 13 645 DT) et du remboursement des frais téléphoniques (50 DT par trimestre) ;

4. L'encours des crédits accordés par la banque à son Directeur Général Adjoint (au titre des exercices antérieur) s'élève au 31 décembre 2015 à 76 750 DT.
5. Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Octobre 2015 à 5000 DT brut par administrateur. La charge supportée par la banque à cet effet, s'élève à 45 000DT.
6. Le montant de la rémunération additionnelle à servir aux administrateurs indépendants pour leur qualité de président a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Octobre 2015 à 1000 DT par réunion sans dépasser un plafond de 6000 DT par exercice. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 6 000DT.
7. Les obligations et engagements de la Banque Tunisienne De Solidarité envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif Au 31/12/2015(*)	Charges de l'exercice	Passif Au 31/12/2015(*)	Charges de l'exercice	Passif Au 31/12/2015
Avantages à court terme	106 241	17 820	102 079	9 246	51 000	125 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	8 789	8 789	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
TOTAL	106 241	17 820	110 868	18 035	51 000	125 000

(*) Il s'agit des provisions pour congés payés et pour départ à la retraite au titre de l'exercice 2015.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 08 Juillet 2016

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACB
Zied KHADIMALLAH



Audit & Consulting Business
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'OECT
Rés. Zarrad - A 24 - Les Berges du Lac II - Tunis
Tél.: 71. 198.055 - Fax : 71. 198.031

Cabinet
Hichem CHEKIR



HICHEM CHEKIR
Expert Comptable
Commissaire Aux Comptes Inscrit
Au Tableau de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie